



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E103457

VALABLE JUSQU'AU 29/01/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTES

Siret : 443 541 834 00042

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5417119

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J02677V1244000/001 609948/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J02677V1244000/001 609948/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : LES ARTISANS DE LA MAISON DU CHAUFFAGE

4 IMPASSE DE L ESTUAIRE  
ATELIER 3  
44800 SAINT-HERBLAIN

Téléphone : 02 51 77 16 19

Portable : 06 88 88 44 20

Fax :

Site Internet : www.amc-chauffage.com

E-mail : secretariat@amc-chauffage.com

Responsabilité légale :

CALIEZ LAURENT GÉRANT / EL MOKHTARI OMAR CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/05/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	14/04/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/04/2021
o Ventilation mécanique	14/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/05/2024
o Isolation des combles perdus	15/05/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/05/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES  
Z.I. DE LA VERTONNE  
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE  
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.